RAPPORT DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE 2026 DU PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP) DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS NATIONAUX ET RÉGIONAUX ; MIDRAND, AFRIQUE DU SUD : 31 JUILLET ET 1ER AOÛT 2026 – IMPLICATIONS POUR LE FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

1.0 INTRODUCTION

1.1 Le Parlement panafricain (PAP) a tenu sa Conférence annuelle 2026 des présidents des parlements nationaux et régionaux africains à son siège de Midrand, en Afrique du Sud, les 31 juillet et 1er août 2026. La Conférence s'est déroulée sous le thème général suivant :

« Le rôle de la diplomatie parlementaire dans le renforcement des relations avec les parlements nationaux et régionaux et la contribution à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. »

1.2 La conférence a réuni des présidents de parlement de tout le continent, des représentants d'organisations régionales et interparlementaires ainsi que d'anciens présidents de l'Assemblée d'août afin de délibérer sur des questions relatives au rôle de la diplomatie parlementaire dans la promotion de l'intégration continentale et le renforcement de la coopération entre les institutions législatives africaines.

1.3 En tant que principal forum consultatif du Parlement panafricain avec les parlements nationaux et régionaux, la Conférence annuelle des présidents des parlements nationaux et régionaux a offert l'occasion de renforcer la collaboration en faveur des objectifs de l'Union africaine et de l'Agenda 2063 – « L'Afrique que nous voulons ».

1.4 Ce fut un honneur et un privilège pour moi d'être élu président du Bureau de la Conférence des orateurs. En conséquence, j'ai assumé la présidence de la Conférence et présidé les deux jours de celle-ci.

1.5 Ce rapport va au-delà de la banalité d'un simple récit des événements pour proposer une analyse de la Conférence annuelle des présidents des parlements nationaux et régionaux (PAP 2026) en se concentrant sur les intersections structurelles, les leçons stratégiques et les recommandations concrètes essentielles pour le Forum parlementaire de la SADC et sa 59e Assemblée plénière.

2.0 QUESTIONS CRITIQUES POUR LE FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

2.1 Les délibérations et les conclusions de la Conférence des présidents d'assemblée du PAP de 2026 auront un impact direct sur la gouvernance régionale et l'harmonisation législative au sein de la SADC. Parmi les questions les plus urgentes figurent :

2.1.1 Le « déficit de mise en œuvre » et l'action législative : La conférence
Le Forum politique de la SADC a mis en évidence un manque chronique de cohérence entre les cadres politiques visionnaires, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et la mise en œuvre effective des objectifs énoncés. Pour le Forum, cela souligne l'urgence de passer de résolutions d'espoir à des résultats concrets si le Forum veut rester pertinent pour les citoyens de la SADC qu'il est appelé à servir.

2.1.2 Institutionnalisation de la Conférence des orateurs :L'institutionnalisation formelle de la Conférence annuelle des présidents de parlements en tant que plus haute plateforme consultative entre le PAP et les parlements régionaux implique que les parlements membres du PF de la SADC doivent systématiquement aligner les résolutions régionales sur les mandats continentaux.

2.1.3 Adoption des lois modèles du PAP : Le PAP a dévoilé trois nouvelles lois modèles sur l'égalité des sexes, les migrations de main-d'œuvre et la gestion durable des sols, venant compléter les cadres normatifs existants. Le Forum politique de la SADC est confronté au défi stratégique d'intégrer et d'harmoniser ces instruments dans les législations nationales d'Afrique

australe sans dupliquer ni entrer en conflit avec les lois modèles existantes de la SADC. Il existe sans aucun doute un potentiel de collaboration synergique avec le PAP pour élaborer des cadres normatifs susceptibles de susciter un soutien régional et continental, d'évaluer nos législations nationales et d'améliorer l'environnement législatif et politique.

2.1.4 Le goulot d'étranglement du protocole Malabo : Un obstacle structurel majeur mis en lumière lors de la conférence est la lenteur de la ratification du Protocole de Malabo : seulement 15 des 28 ratifications requises ont été obtenues en une décennie. Étant donné que la pleine autonomie législative du PAP dépend de ce Protocole, les parlements nationaux de la SADC ont la responsabilité directe de contribuer à débloquer cette situation, d'autant plus qu'aucun parlement de la SADC ne l'a encore ratifié. Nous devrions également tirer des enseignements des défis rencontrés par le PAP dans sa propre quête de transformation en Parlement régional de la SADC. Les progrès accomplis à ce jour témoignent du pouvoir de la persévérance, de la capacité à faire des compromis et à adapter notre cap lorsque cela s'avère nécessaire, tout en restant résolument attachés à l'objectif de transformation. Comme l'a déclaré l'ancien général de l'armée américaine et 65e secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell :**« Les dirigeants respectent leurs valeurs fondamentales, mais ils font preuve de flexibilité dans la manière de les mettre en œuvre. »**[1]

2.1.5 Réseaux parlementaires continentaux : La conférence a décidé de créer des réseaux continentaux spécialisés couvrant la paix et la sécurité, le commerce, le changement climatique, les finances publiques et la transformation numérique. Le Forum politique de la SADC doit positionner stratégiquement ses comités permanents existants au sein de ces réseaux afin d'optimiser son influence.

3.0 LEÇONS TIRÉES DE LA CONFÉRENCE DES ORATEURS DU PAP

3.1 L'examen des procédures de Midrand offre des perspectives essentielles pour la SADC.

Forum parlementaire :

[1]Les leçons de leadership exécutif de Thompson tirées de Collin Powell.https://schoolleadership.net/project/colin-powells-lessons/. Consulté le 17 n° 2026.

i. **La diplomatie parlementaire comme pilier égalitaire :**Historiquement, la diplomatie exécutive a dominé la politique étrangère africaine. La conférence a établi que la diplomatie parlementaire constitue un pilier indispensable et parallèle de la gouvernance, capable d'atténuer activement les conflits régionaux et de débloquer les situations diplomatiques.

ii. **Souveraineté contre réalisme de l'intégration :**L'opposition au Protocole de Malabo s'appuie sur de véritables préoccupations liées à la souveraineté nationale et aux implications financières de l'élection directe des membres du PAP au suffrage universel. L'expérience montre que les instances continentales ne peuvent se passer d'un consensus national entre les pouvoirs exécutif et législatif. Par conséquent, un dialogue proactif avec les ministères des Affaires étrangères est essentiel et incontournable.

iii. **Cadres de responsabilisation structurés :**Les déclarations restent vaines sans mécanismes de suivi. L'introduction par le PAP d'un cadre de suivi volontaire exigeant des parlements nationaux la soumission de rapports annuels de mise en œuvre et l'inscription permanente de la législation type à l'ordre du jour constitue un modèle pour la manière dont le Forum parlementaire de la SADC peut encourager la responsabilisation des parlements membres.

iv. **Le lien entre paix, commerce et climat :**Les chocs mondiaux tels que l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité climatique et le surendettement ne peuvent être résolus isolément. La conférence a démontré que l'intégration économique (ZLECAf) et l'industrialisation sont indissociables de la paix, de la sécurité et de la transformation numérique régionales.

4.0 Recommandations stratégiques pour le PF de la SADC

4.1 Afin d'optimiser ses relations avec le Parlement panafricain et de promouvoir les intérêts régionaux, il est proposé que le PF de la SADC envisage de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

4.2 Harmonisation des programmes législatifs et des lois modèles

i. Mise en place d'un mécanisme d'examen conjoint : le Secrétariat du PF de la SADC devrait collaborer avec le Secrétariat du PAP pour établir un bureau technique conjoint chargé d'examiner les lois modèles du PAP et de faciliter leur déploiement régional, en assurant une intégration harmonieuse dans le cadre juridique de la SADC.

ii. Priorité à l'intégration nationale : Les parlements nationaux de la région de la SADC devraient donner la priorité à l'intégration nationale des nouvelles

lois modèles sur l'égalité des sexes, les migrations de main-d'œuvre et la gestion durable des sols, en utilisant les outils de surveillance régionaux du PF de la SADC pour suivre les progrès accomplis.

4.3 Déverrouillage du protocole Malabo et du protocole SADC

iii. Intensifier le plaidoyer par l'intermédiaire des présidents nationaux : sous la direction des présidents des parlements de la SADC, le PF de la SADC devrait promouvoir un lobbying coordonné auprès des parlements nationaux et des ministères des Affaires étrangères afin d'accélérer les ratifications restantes nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole de Malabo et du Protocole de la SADC.

4.4 Institutionnaliser la synergie et éliminer les doublons

iv. Harmonisation des réseaux régionaux et continentaux : Plutôt que de fonctionner en vase clos, les commissions permanentes du Parlement panafricain de la SADC devraient envisager de s'intégrer directement aux réseaux parlementaires continentaux en cours d'élaboration, notamment sur les thèmes du changement climatique, des finances publiques et du commerce, afin de garantir que les priorités de l'Afrique australe influencent les positions législatives continentales. Les commissions permanentes du Parlement panafricain de la SADC pourraient également collaborer plus étroitement avec les commissions équivalentes du Parlement panafricain afin d'exercer une influence stratégique sur l'agenda continental.

v. Rapports institutionnalisés : Il convient de féliciter le Forum parlementaire de la SADC d'avoir adopté un modèle de responsabilité institutionnalisé en faisant de la mise en œuvre des résolutions du Forum par les parlements nationaux un point obligatoire et permanent à l'ordre du jour de chaque assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.

5.0 CONCLUSION

5.1 La Conférence annuelle PAP 2026 des présidents des parlements nationaux et régionaux a marqué un tournant décisif pour la gouvernance législative africaine en recentrant résolument l'attention institutionnelle des grandes

déclarations à la responsabilité opérationnelle. La Conférence a souligné que la diplomatie parlementaire est un pilier indispensable et parallèle de l'intégration continentale, capable de répondre aux chocs géopolitiques, économiques et sécuritaires complexes. Les parlements nationaux et le Forum parlementaire de la SADC ne doivent ni hésiter ni se dérober à leurs responsabilités quant à l'utilisation de la diplomatie parlementaire pour se positionner stratégiquement comme des acteurs clés de la transformation régionale et continentale.